discours tenus d'une part sur le corps et le cerveau, d'autre part sur ce que, pour faire bref, j'appellerai le mental (...). Ma thèse initiale est que les discours tenus d'un côté et de l'autre relèvent de deux perspectives hétérogènes, c'est-à-dire non réductibles l'une à l'autre et non dérivables l'une de l'autre. Dans un discours, il est question de neurones, de connexions neuronales, de système neuronal, dans l'autre on parle de connaissance, d'action, de sentiment, c'est-à-dire d'actes ou d'états caractérisés par des intentions, des motivations, des valeurs. Je combattrai donc que j'appellerai désormais amalgame ce un sémantique, et que je vois résumé dans la formule : Le cerveau pense ». « Je ne vois pas de passage d'un ordre de discours à l'autre : ou bien je parle de neurones, etc., et je suis dans un certain langage, ou bien je parle de pensées, d'actions, de sentiments et je les relie à mon corps avec lequel je suis dans un rapport de possession, d'appartenance. (...) quand on me dit que j'ai un cerveau, aucune expérience vive, aucun vécu, ne correspond à cela, je l'apprends dans les livres ». « Tout ce que je sais sur le cerveau est d'un certain ordre, mais (...) estce que les connaissances nouvelles que nous avons sur le cortex augmentent ce que je sais déjà par la pratique du corps, et en particulier

« Je me tiendrai, modestement mais fermement, au plan (...) des

P. Ricœur, dans « *Ce qui nous fait penser – la nature et la règle* » de P. Ricœur et J.-P. Changeux

tout ce que je sais des émotions, des perceptions, de tout ce qui est (...)

lié justement à cette possession de mon corps ? »